

DECISION DU PRESIDENT

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MARCHE D'ETUDE DU PROJET « EXPERIMENTER LES SOLUTIONS DE RETENTION NATURELLES DES EAUX, FONDEES SUR LA NATURE, A L'ECHELLE D'UN BASSIN VERSANT, POUR ACCROITRE LA RESILIENCE DES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN BRETAGNE – AAC DE BOIS-JOLI, SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CLEMENCERIE »

Le Président d'Eau du Pays de Saint-Malo, soussigné,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15/06/2022 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/01/2024 concernant le plan d'action de protection de la qualité de l'eau en rive gauche de la Rance,

Vu la décision des partenaires financiers dont la région et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de valider le projet d'Eau du Pays de Saint-Malo sur le bassin versant de la Clémencerie,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/01/2024 actant du Rapport d'Orientations Budgétaires intégrant une enveloppe de 50 000 € sur fonds propres aux SFN (solutions fondées sur la nature) et inscrite au budget primitif 2024 du budget annexe,

DECIDE

Article 1 : de lancer l'étude des chemins de l'eau du sous-bassin versant de la Clémencerie dans l'aire d'alimentation du captage de Bois-Joli, d'un montant estimatif de 50 000 €.

Article 2 : De solliciter la région Bretagne pour un financement à 80% de l'étude des chemins de l'eau du sous-bassin versant de la Clémencerie dans l'aire d'alimentation du captage de Bois-Joli.

Certifiée exécutoire,
Compte tenu de la publication le - 8 OCT. 2024

à Saint-Malo,
le - 8 OCT. 2024

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

